

Fontainebleau



Le 18 novembre 2019

Rapport des orientations budgétaires 2020

Budget principal

Budget annexe du théâtre

SOMMAIRE

	<i>page</i>
1. Le cadre légal du Débat d’Orientation Budgétaire	3
2. La conjoncture économique dans le Monde, en zone Euro et en France	3
2.1 Croissance du PIB	3
2.2 Taux de chômage	4
2.3 Niveau de l’inflation	5
2.4 Taux directeurs / taux d’intérêts	5
2.5 Dette publique	5
2.6 Données socio-économiques sur Fontainebleau	6
3. Les orientations de l’Etat pour les collectivités locales	
3.1 Situation financière des collectivités locales	7
3.2 Loi de programmation des finances publiques (LPFP) 2018-2022	8
3.3 Projet de Loi de finances (PLF) 2020	8
4. La situation financière de Fontainebleau et les orientations budgétaires pour 2020	
4.1 Principaux objectifs d’évolution des dépenses en 2020	10
4.2 Le fonctionnement en détail	11
4.2.1 Recettes	
○ <i>Produit des services</i>	11
○ <i>Fiscalité</i>	12
○ <i>Dotations et allocations</i>	14
○ <i>Autres recettes</i>	15
4.2.2 Dépenses	
○ <i>Charges de gestion courante</i>	16
○ <i>Ressources humaines</i>	18
○ <i>FPIC</i>	20
4.3 L’investissement en détail	21
4.3.1 Dépenses	
○ <i>Grandes opérations pluriannuelles</i>	22
○ <i>Dépenses récurrentes</i>	23
○ <i>Nouveaux projets</i>	23
4.3.2 Financement des investissements	
○ <i>Fonds propres</i>	24
○ <i>Attribution de compensation</i>	25
○ <i>Subventions</i>	25
○ <i>Dette détaillée</i>	25
5. Le budget annexe du Théâtre	28

1. Le cadre légal du contenu du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB)

Préalablement au vote du budget primitif, le débat d'orientation budgétaire permet de discuter des orientations budgétaires de la collectivité et d'informer sur sa situation financière.

Le DOB présente ainsi :

- Les orientations budgétaires : évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et les évolutions relatives aux relations financières entre une commune et l'EPCI dont elle est membre,
- Les engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses,
- La structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget, en précisant le profil de dette visé pour l'exercice.

Pour les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport de présentation du DOB comporte également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Enfin, depuis la loi de programmation des finances publiques 2018- 2022, doivent figurer les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement de la collectivité (budget principal et budgets annexes).

2. La conjoncture économique dans le monde, en zone Euro et en France

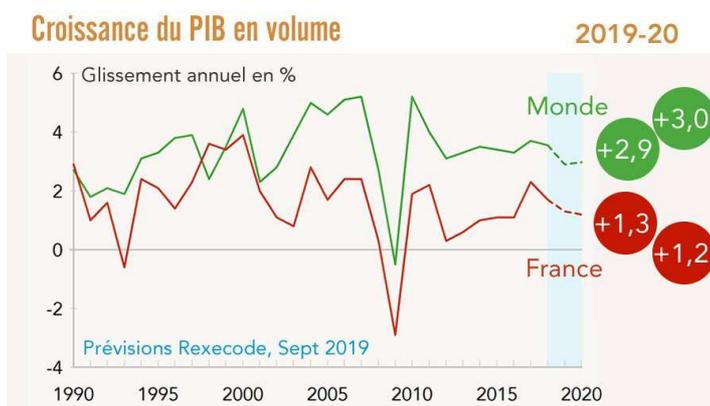
Une croissance revue à la baisse dans la majorité des pays

L'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement économique) a publié le 19 septembre ses prévisions de croissance mondiale. **Les anticipations de croissance de la plupart des grands pays ont été revues à la baisse** pour 2019 et 2020.

La croissance attendue est de +2,9% en 2019 et 3,0% en 2020

En France, les prévisions de croissance sont restées inchangées, à 1,3 % en 2019 et 1,2 % en 2020.

Cette évolution est clairement liée à la guerre commerciale lancée par les Etats-Unis, principalement à l'encontre de la Chine. Ainsi, les mesures de restriction aux échanges prises depuis le second semestre 2018 portent sur des montants significatifs.



2.1 Croissance du PIB

Zone euro : Révision à la baisse des prévisions de croissance

En septembre, le FMI a revu à la baisse ses prévisions de croissance pour la zone euro en 2019 et 2020.

Il table désormais sur une croissance de **1,2 % en 2019 puis 1,4 % en 2020** dans les 19 pays ayant adopté la monnaie unique.

Une décision qui s'explique par la situation de l'Allemagne et de l'Angleterre.

Pour l'Allemagne, très affectée par les tensions commerciales et les déboires de son industrie automobile, le FMI prévoit désormais +0,5 % de croissance en 2019 et +1,2 % en 2020.

Pour l'Angleterre, un Brexit avec ou sans accord est une autre source de risque identifiée par l'OCDE puisqu'il réduirait le PIB britannique de plus de 2 % d'ici à 2022 (scénario sans accord) par rapport aux hypothèses initiales.

En France : Tendance au ralentissement de la croissance

La France a connu 2 années de progression assez soutenue (+2,2% en 2017, +1,7% en 2018).

Le scénario retenu par le gouvernement dans le PLF (Projet de loi de finances) est plus optimiste que celui de l'OCDE. Il prévoit néanmoins un ralentissement de la croissance à **1,4 % en 2019 et 1,3 % en 2020**.

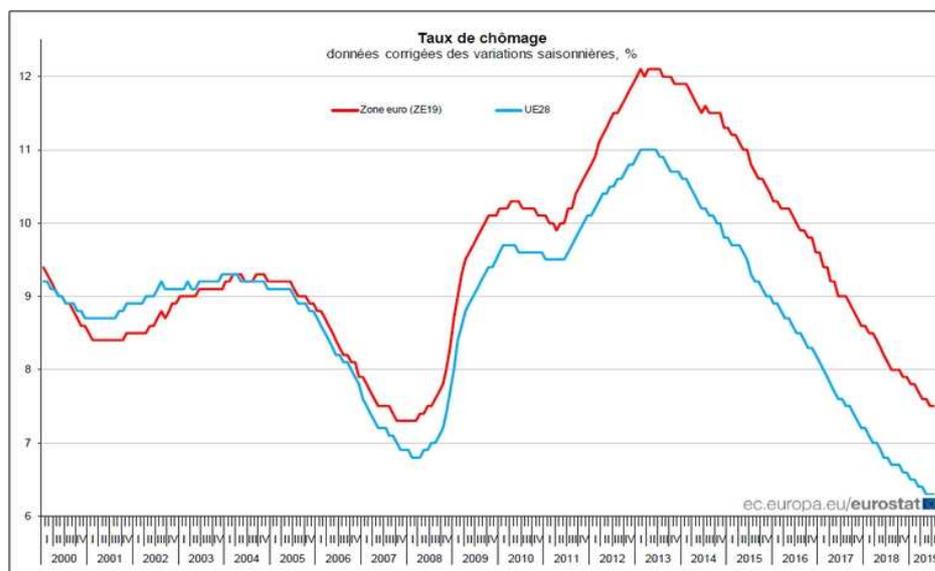
Ce faible niveau intervient malgré les mesures sociales menées par le gouvernement en réponse au mouvement des gilets jaunes (gel de la fiscalité sur l'énergie et le carburant en 2019, défiscalisation des heures supplémentaires et augmentation de la prime d'activité).

Le taux de croissance du 3^e trimestre 2019 a été de +0,3%

2.2 Taux de chômage

En zone euro : Plus bas niveau depuis 2008

Selon Eurostat, 15,61 millions de personnes étaient au chômage dans l'Union européenne en juillet 2019 (6,3% de la population active), dont 12,32 millions au sein de la zone euro (7,5%). Comparé à juillet 2018, le chômage a baissé de 1,01 million de personnes dans l'UE28 et de 898 000 dans la zone euro.



Source : Eurostat

Bénéficiant du regain de l'activité économique survenu depuis 2014, le taux de chômage en zone Euro a atteint en 2019 son niveau le plus bas depuis 10 ans, soit celui d'avant la crise de 2008.

Selon la Commission Européenne, le chômage de la zone euro passerait à **7,3% en 2020**.

En France : Niveau toujours élevé malgré une tendance à la baisse confirmée

Sous l'impact de réformes structurelles favorables à la création d'emplois (crédit d'impôt CICE, pacte de responsabilité et de solidarité), le taux de chômage a continué à baisser atteignant **8,5% en juillet 2019**.

2.3 Niveau de l'inflation

En zone Euro : un niveau stabilisé au-dessus de 1%

La BCE prévoit désormais une hausse de 1,3% des prix cette année, contre 1,2% anticipé en mars, puis de **1,4% en 2020** (contre 1,5%) et 1,6% en 2021.

En France : inflation fortement revue à la baisse cette année

Tirée à la hausse par les prix de l'énergie, l'inflation totale a atteint un pic de 1,8% en 2018, avant de redescendre à 1,0% en 2019 (vs 1,6% initialement prévu !). La hausse des prix est aussi revue significativement à la baisse pour 2020 avec une **stabilisation à 1,0%**.

2.4 Taux directeurs / taux d'intérêt

En zone Euro : Pas de modification des taux directeurs avant l'été 2020

Parmi ses mesures de relance, la BCE a annoncé le 12 septembre la baisse du taux d'intérêt de dépôt de -0,4% à -0,5%. Elle reprendra également en novembre son programme « quantitative easing » de rachats d'obligations du Trésor. Elle a par ailleurs annoncé ne pas remonter ses taux directeurs avant mi-2020. Face à l'accumulation d'incertitudes, la BCE pourrait retarder son calendrier de normalisation de la politique monétaire à fin 2019.

En France : Hausse de l'endettement des ménages poussé par des taux historiquement bas.

Pour l'Etat, les OAT à 10 ans restent à un taux négatif de -0,20%. Après un plus bas en septembre, les taux long terme sont nettement remontés au mois d'octobre (+20 à 40 points) avec l'éloignement de la date du Brexit au 31/01/2020.

Pour les Collectivités, le taux à 10 ans est prévu autour de 1%.

Pour les particuliers, les conditions d'octroi de crédit demeurent accommodantes tant pour les entreprises que pour les ménages. Ces derniers bénéficient de la baisse continue des taux d'intérêt des crédits au logement. Sur 20 ans, le taux s'affiche à un niveau historiquement bas (1,55% en mars 2019).

La Banque de France a constaté que le montant du prêt moyen a encore progressé de 5% sur un an. La durée des prêts (221 mois en 2018 soit +10% depuis 2013) et le taux d'endettement (5,2 années de revenus) sont également à des niveaux élevés (source : *Crédit logement*)

2.5 Dette publique française

Nouveau retard sur les objectifs du FPLP 2018-2022

Sortie officiellement en juin 2018 de la procédure européenne de déficit excessif ouverte à son encontre en 2009, la France fait face depuis à une dégradation de ses finances publiques.

Le graphique ci-dessous montre le décalage chronique entre les plans de réduction du déficit public et les réalisations. Ainsi, suite au mouvement des "gilets jaunes" initié en décembre 2018, le gouvernement a dû renoncer aux recettes attendues de la hausse de la fiscalité sur le carburant et l'énergie et consentir à des mesures sociales (revalorisation de la prime d'activité en 2019, défiscalisation et suppression des cotisations sociales sur les heures supplémentaires et sur la prime annuelle exceptionnelle, annulation de la hausse de 1,7 point de CSG pour 30 % supplémentaire de retraités). Le coût total est estimé à 11 Mds€, financé partiellement à hauteur de 4 Mds€ mobilisant notamment les entreprises à travers la mise en place d'une taxe sur les grandes entreprises du numérique (GAFA), et le report de la baisse de l'impôt sur les sociétés pour les entreprises de plus de 250 millions€ de chiffre d'affaires.

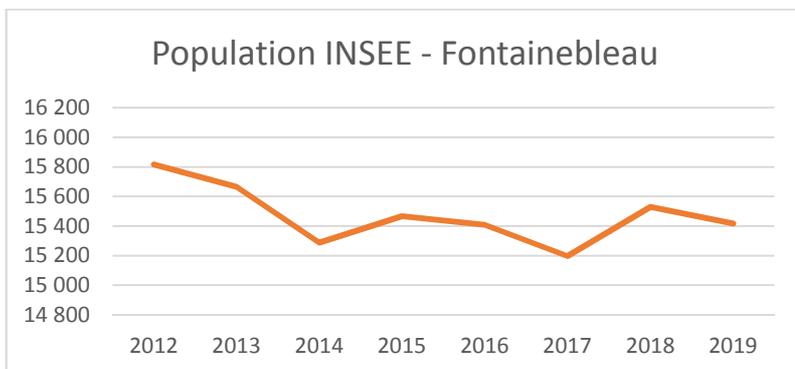
Le déficit 2019 est prévu à **-3,1% du PIB** et -2,3% sans transformation du CICE en allègement de cotisations sociales.

Le projet de loi de finances 2020 prévoit une légère amélioration à **-2,2% du PIB**.

En conséquence, la dette devrait continuer à croître pour atteindre **99,5 % en 2019** et frôler 100 % du PIB en 2020.

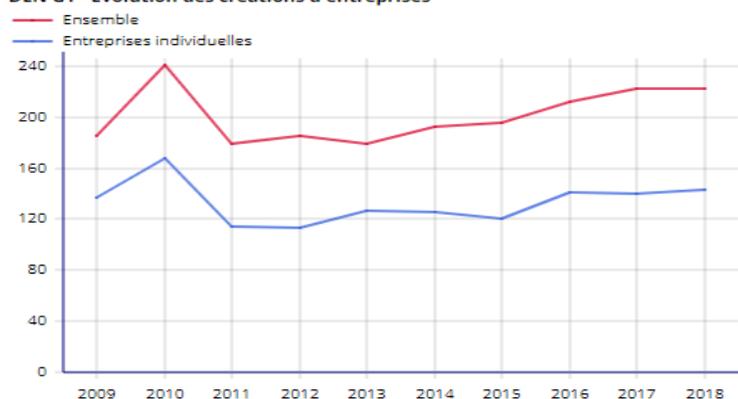
2.6 Données socio-économiques sur Fontainebleau

✓ *Evolution de la population :*



✓ *Création d'entreprises à Fontainebleau : en hausse continue depuis 2013*

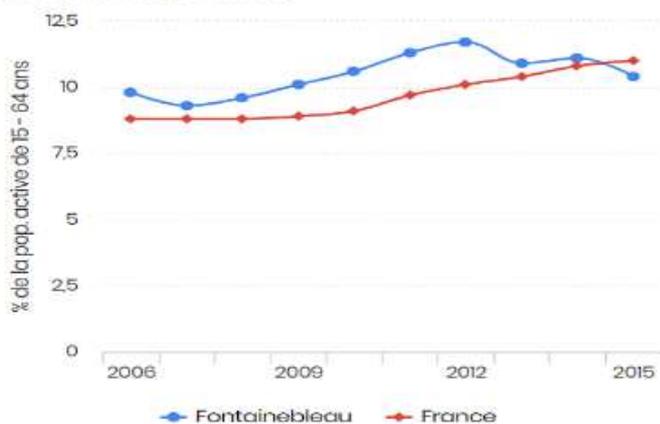
DEN G1 - Évolution des créations d'entreprises



✓ *Taux de chômage : en baisse depuis 2012*

Taux de chômage à Fontainebleau

(source : JDN d'après l'Insee)



3. Les orientations de l'Etat pour les collectivités locales

3.1 Situation financière des collectivités locales

En 2018, les communes ont stabilisé leurs dépenses de fonctionnement et maintenu la croissance de leurs dépenses d'investissement.

En 2018, les **dépenses de fonctionnement** du secteur communal s'établissent à 92,8Md€, niveau quasiment stable par rapport à 2017 (+ 0,1 %, après + 1,7 % en 2017). Ces évolutions relatives aux dépenses de fonctionnement interviennent dans le contexte de la contractualisation entre l'État et les plus grandes collectivités visant à fixer une norme d'évolution à cette composante des dépenses. Comme les années précédentes, les dépenses de fonctionnement des groupements à fiscalité propre sont plus dynamiques (+ 2,1 %) que celles des communes (- 0,6 %).

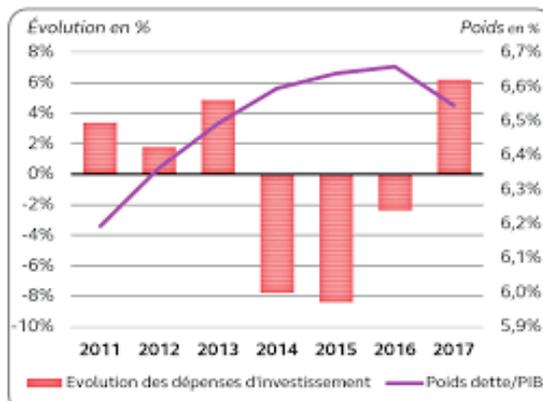
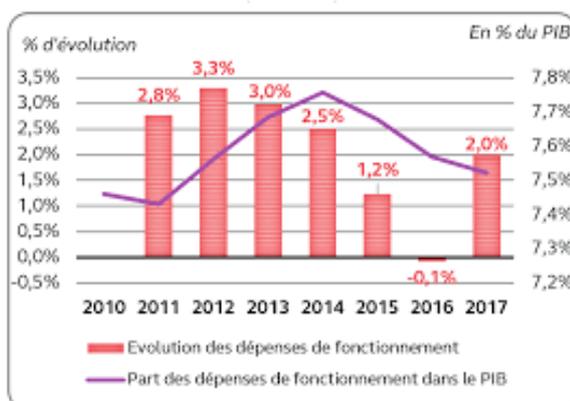
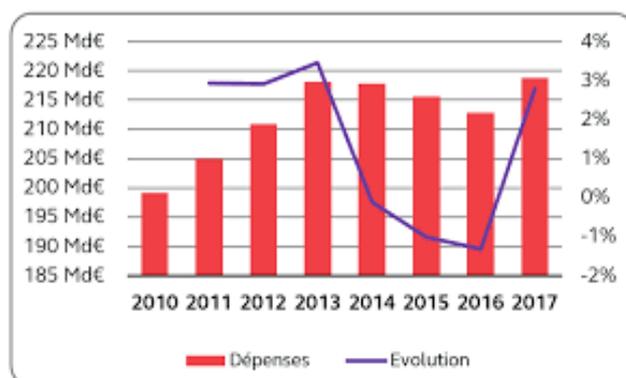
Les recettes de fonctionnement du secteur communal s'établissent à 110,9 Md€, en augmentation de +1,5 %, un rythme un peu moindre qu'en 2017 (+ 2,0 %). Les concours de l'État diminuent de - 0,6 %, moins fortement qu'en 2017 (- 2,2 %).

L'épargne brute augmente de + 8,8 %.

Les dépenses d'investissement (hors remboursements de dette) du secteur communale enregistrent une hausse de + 6,5 % (après + 8,2 % en 2017), dans la moyenne de ce qui est attendu à ce stade du cycle électoral.

L'analyse des agrégats montre une situation financière plus saine.

Evolution des dépenses des collectivités 2010-2017 (Source DGFIP)



Les collectivités devraient dégager en 2019 une capacité de financement à son plus haut niveau depuis 2014.

3.2 Loi de programmation des finances publiques (LFPF) 2018-2022

La LFPF pour les années 2018 à 2022 a renouvelé les relations financières entre l'État et les collectivités, ces relations ne se caractérisant plus par des baisses unilatérales des dotations, mais par une approche partenariale reposant sur une responsabilisation et un mécanisme de contractualisation. L'État garantit en contrepartie de cet effort la prévisibilité et la stabilité des concours financiers aux collectivités territoriales, en renonçant aux baisses massives de DGF mises en œuvre entre 2014 et 2017.

La LFPF pour les années 2018 à 2022 prévoit plus précisément deux modalités de participation des collectivités locales au redressement des comptes publics :

D'une part, en vertu de son article 13, **les collectivités territoriales de plus de 3 500 habitants doivent communiquer, lors de leur débat d'orientation budgétaire, sur leurs objectifs** concernant l'évolution de leurs dépenses réelles de fonctionnement ainsi que celle sur leur besoin de financement, tant sur leur budget principal que sur leurs budgets annexes. Ces objectifs sont fixés en cohérence avec la trajectoire nationale d'évolution annuelle des dépenses locales de fonctionnement (+1,2%) et de réduction annuelle du besoin de financement (-2,6 Md€).

D'autre part, pour les 322 collectivités (régions, départements, commune et EPCI) dont le budget principal dépasse 60 M€, l'État a proposé une contractualisation définissant une trajectoire financière.

3.3 Projet de Loi de finances (PLF) 2020

Le Projet de loi de Finances pour 2020 a été présenté en Commission des finances le 27 septembre et doit être voté par l'Assemblée Nationale en première lecture le 19 novembre. Le vote définitif n'ayant lieu que courant décembre, ce Projet est notre base de travail.

✓ Prévisions sur les finances des Collectivités locales

Baisse des dépenses d'investissement traditionnel en année électorale

Le PLF 2020 anticipe une nette amélioration de la situation financière grâce à la combinaison d'une modération des dépenses de fonctionnement et une baisse des dépenses d'investissement liée au cycle électoral.

Croissance de l'excédent de financement

- + 2,1 Md€ en 2019, contre +2,3 Md€ en 2018 et +1,6 Md€ en 2017
- **+ 5,8 Md€ en 2020**

Croissance modérée des dépenses de fonctionnement

- +1,5 % en 2019, contre +1,8 % en 2018 et +1,7 % en 2016
- **+0,7 % en 2020**, +1,2 % hors effet périmètre (apprentissage et RSA)

Croissance cyclique des dépenses d'investissement

- Repli : -8,3 % en 2014, -9,6 % en 2015, -3,2 % en 2016 (en valeur)
- Hausse : +7,2 % en 2017, +7,5 % en 2018, +8,1 % en 2019
- **Repli : -1,8 % en 2020** (élections municipales)

Croissance des recettes

- +3,1 % en 2019 après +2,6 % en 2018
- **+1,8 % en 2020** (effet périmètre apprentissage et RSA)

✓ **Transferts financiers de l'Etat aux collectivités locales**

Transferts en hausse liés à la compensation de la suppression progressive de la taxe d'habitation

Ces transferts financiers incluent la totalité des concours financiers de l'Etat majorés des subventions des autres ministères, des contreparties des dégrèvements législatifs, du produit des amendes de police de la circulation et des radars ainsi que la fiscalité transférée et le financement des fonds régionaux d'apprentissage.

Ils atteignent 116.0 Mds€ dans le PLF 2020 (+4,1%) à périmètre courant. Cette hausse ainsi que celle de la LFI 2019 (+6,5 %) tient principalement à la seconde vague du dégrèvement progressif de la taxe d'habitation.

✓ **Des concours financiers de l'Etat aux collectivités quasiment stables mais redistribués (art.21,26) :**

Ces concours totalisent tous les prélèvements sur recettes de l'Etat au profit des collectivités locales, ainsi que les crédits du budget général relevant de la mission relations avec les collectivités territoriales. Cette mission se compose à environ 90 % de quatre dotations : la dotation générale de décentralisation (DGD) qui compense les charges résultant de transferts de compétences, la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et la dotation globale d'équipement (DGE) des départements.

Sont exposées ci-dessous les évolutions des principales dotations :

. Une Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) à nouveau gelée au niveau de 2018 : 26,9Mds€ mais avec redistribution interne à la DGF au profit d'un **renforcement des dotations de péréquation** : +180M€ pour les communes

. Crédits de Dotation de Solidarité Rurale : +3,81%

. Crédits de Dotation de Solidarité Urbaine : +5,62%.

. Progression des compensations d'exonérations de fiscalité locale :

Au titre du développement économique, les collectivités pourront exonérer les petites structures commerciales de la cotisation foncière des entreprises (CFE) et de la CVAE.

. Des dotations d'investissement en légère baisse :

Les Dotations Politique de la Ville (DPV) et d'Equipeement des Territoires Ruraux (DETR) sont stables. En revanche, la Dotation de Soutien à l'Investissement Local diminuera de 615 M€ en 2019 à 570 M€ en 2020.

✓ **Les réformes du PLF 2020**

. Suppression de la taxe d'habitation sur la résidence principale (art.5 PLF2020)

. En 2021, substitution pour les communes de la TH par la part départementale de la TFPB à hauteur de 15,0 Md€

La neutralité de ce transfert est assurée par compensation à l'euro près du montant supprimé de TH sur la résidence principale (soit retenue, soit complément pour les communes via les avances sur les impositions locales)

. Mise à l'étude de la révision des valeurs locatives des logements : estimation des tarifs au m² à la date de référence du 1^e janvier 2023 (avec coefficients de localisation) > déclaration des propriétaires bailleurs au 1^e juillet 2023, rapport du Gouvernement sur la conséquence des révisions pour contribuables et collectivités au plus tard le 1^e septembre 2024> prise en compte des valeurs locatives pour l'établissement des bases 2026.

. Mutualisation intercommunale de la DGF (facultatif)

Mécanisme introduit par la loi RCT de 2010, inappliqué à ce jour

Principe : Dans un délai de 2 mois à compter de la communication des montants de DGF, l'organe délibérant de l'EPCI peut proposer à l'ensemble des communes membres

- Une mise en commun de tout ou partie des attributions
- Réparties intégralement entre les communes à partir de critères de ressources et de charges librement choisis dans un objectif de solidarité et de cohésion des territoires
- Proposition adoptée à la majorité des suffrages exprimés

Garantie accordée aux conseils municipaux :

- Délai de 2 mois pour approuver la proposition ; à défaut elle est supposée rejetée
- Unanimité nécessaire des communes pour mettre en œuvre la proposition ; délibération de l'EPCI à la majorité des deux tiers

. **Report de la mise en oeuvre de l'automatisation du FCTVA (art.77) :**

Face au surcoût de la réforme (250 à 400M€), la date est décalée au 1^{er} janvier 2021. Il devra y avoir une "neutralité budgétaire"

4. La situation financière de Fontainebleau et les orientations budgétaires pour 2020

Le Budget Primitif (BP) 2020 est prévu au vote du Conseil le 16 décembre 2019. Le Compte Administratif 2019 n'étant pas voté préalablement, le BP 2020 sera élaboré sans reprise des résultats 2019 ni les « Reste à Réaliser » 2019. Ces derniers seront intégrés lors du vote du Budget Supplémentaire 2020.

4.1 Principaux objectifs d'évolution des dépenses en 2020

Le plan d'optimisation initié en 2015 a permis la maîtrise de dépenses de fonctionnement. Ainsi, le montant estimé de ces dépenses pour l'exercice 2019 (20,89 M€) reste à un niveau proche de celui de l'exercice 2013 (20,42 M€) et même de celui de 2008 (20,62 M€).

La hausse en valeur est de 1,3% en 11 ans. Compte tenu d'une inflation cumulée de 15,4% entre 2008 et 2019, il s'agit donc d'une réduction sensible des dépenses en euros constants.

Perspectives 2020 :

Le BP 2020 sera élaboré majoritairement sur la base de la stabilité des dotations de l'Etat et de celle des taux d'impositions directes.

Un effort particulier est prévu en 2020 pour maintenir les charges à caractère général (chapitre 011) au-dessous du niveau de 2019 tout en prévoyant une hausse « mécanique » de la masse salariale.

En investissement, l'année 2019 a été marquée par un niveau de dépenses important pour finaliser de grandes opérations : Médiathèque et espace culturel de la Charité Royale, 2^e tranche de travaux de la rénovation de l'église St Louis, extension de la Maison de l'Enfance, voirie de la rue du Château, opération cœur de Ville place de la République. Des travaux ont été menés également dans le quartier des Sablons, pour la mise en accessibilité des bâtiments publics et pour la réalisation de la 1^e tranche de la liaison cyclable Gare SNCF-Grand Parquet.

Perspectives 2020 :

En 2020, la mise à l'étude ou le démarrage de plusieurs nouveaux chantiers est prévu : Aménagement de la place de l'Etape, 3^e tranche de travaux pour l'église, mur de Ferrare, Musée Art et histoire militaire, nouveau groupe scolaire Léonard de Vinci, bâtiment de la Mission, nouvelle phase de la piste cyclable Gare-Grand Parquet. L'objectif en termes de dépenses d'équipement est de 4m€.

NOTA : tous les chiffres indiqués pour 2019 sont des estimations réalisées courant octobre.

4.2 Le fonctionnement en détail

4.2.1 Recettes

Les recettes affichent une relative stabilité depuis 2013 marquée par la baisse des dotations de l'Etat sur la période. La suppression de la taxe d'habitation, ajoutée à diverses mesures antérieures en matière de fiscalité directe, contribue à diminuer encore davantage l'autonomie financière de notre collectivité. Si les dotations sont globalement maintenues au niveau national et local, l'accentuation des effets de *péréquation* est défavorable à notre commune.

Après une année 2018, marquée par des recettes non récurrentes (remboursement par notre assurance du sinistre de l'église Saint-Louis pour 1 444 272 € et des cessions dont la Villa Lavours pour 1 774 600€), la ville a bénéficié en 2019 d'une hausse des bases de la Taxe Foncière de 2,2%.

De plus, le niveau de la redevance variable perçue du délégataire de stationnement contribue sensiblement à cette tendance favorable.

La hausse des recettes en 2019, hors éléments exceptionnels, reste modeste et est prévue à +0.4% (un niveau très inférieur à l'inflation de l'ordre de 1,3%)

Pour 2020, la loi de finances ne prévoit pas de grandes évolutions dans les rapports Etat/collectivités locales. La perte de recettes due à l'abattement supplémentaire sur la taxe d'habitation (atteignant au total 80% en 2020) sera compensée par l'Etat.

La dotation forfaitaire doit légèrement augmenter du fait d'une hausse des bases de la TF votée en 1^{ère} lecture de 0,9% (à confirmer en 2^e lecture). Par contre, la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) n'augmentera plus et la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) disparaît en 2020.

	2014	2015	2016	2017	2018	Est. 2019	CA 2019 / CA 2018	CA 2019 / CA 2014
Recettes de fonctionnement	21 197 322	21 305 859	22 070 173	21 415 886	22 078 261	22 171 119	0,42%	4,59%
Produits des services	1 611 749	1 612 426	1 428 425	1 395 994	1 496 654	2 478 413	65,60%	53,77%
Impôts et taxes	12 756 555	13 236 827	14 173 964	13 918 258	14 262 485	13 455 200	-5,66%	5,48%
Attribution de compensation	925 901	925 901	925 901	925 901	894 634	894 960	0,04%	-3,34%
Dotations, subventions participations	5 160 958	4 788 927	4 408 380	4 184 826	4 323 839	4 162 534	-3,73%	-19,35%
Atténuations de charges	124 343	187 448	308 624	162 939	198 300	160 000	-19,31%	28,68%
Autres produits de gestion courante	204 350	182 977	344 383	460 550	537 445	544 364	1,29%	166,39%
Produits exceptionnels (hors cessions)	413 466	371 354	480 496	367 418	364 904	475 648	30,35%	15,04%

* 2018: hors Cessions et Assurance St Louis

Un reclassement comptable a nécessité le transfert des droits de stationnement (redevance et forfait post stationnement) du chapitre des Impôts et taxes vers celui des Produits des services. Si on retire les données 2018, l'évolution est de :

- +2,5% pour les produits des services (2 478 413€) en lien avec les recettes de la DSP Stationnement.
- +0,9% pour les Impôts et taxes (13 455 200€) avec une hypothèse prudente sur les droits de mutation.

○ Produits des services : Maintien des tarifs à la population

Les produits des services regroupent les recettes issues des services publics facturés aux usagers : restauration scolaire, centre de loisirs, écoles de musique et de dessin, concessions cimetière et, à partir de 2019, les droits de stationnement...

En matière de tarification des services publics municipaux, suite à la refonte de grilles tarifaires basée sur les quotients familiaux, il n'a pas eu de hausse des recettes en 2019, afin de préserver le pouvoir d'achat des bellifontains.

Pour les droits de stationnement, le forfait post stationnement a été mis en œuvre courant 2018. Après une année pleine d'exploitation, l'évolution des usages semble positive et les recettes tendent pour le moment à progresser.

○ **Fiscalité : Poursuite de la stabilité des taux de fiscalité directe locale**

- ✓ **Fiscalité directe** : Elle regroupe les taxes foncières (sur le bâti et le non bâti) et d'habitation (particuliers, entreprises et locaux vacants), pour la part affectée aux communes.

Les dernières déclarations du gouvernement concernant la taxe d'habitation sur les résidences principales indiquent un report d'une année de la suppression totale de cet impôt pour tous les contribuables :

- 2018 : Baisse de 30% de la TH
- 2019 : Baisse de 65% de la TH
- 2020 : Baisse de 80% de la TH
- 2021-23 : Suppression totale

Même si l'Etat compense la perte de cette recette communale, la perte de l'effet dynamique de cette taxe au regard de la hausse des bases d'imposition engendrera une perte d'autonomie de ressources pour notre commune.

La taxe d'habitation représente en 2019 une recette de 4,86 M€. L'ensemble taxe d'habitation et taxe foncière génère en 2019 une recette de 11,80 M€.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2019/2014
Bases	52 692 683	54 496 793	54 046 099	54 690 440	56 091 532	57 053 900	8,3%
		3,42%	-0,83%	1,19%	2,56%	1,72%	
Produit perçu	10 281 090	10 590 616	11 276 274	11 216 271	11 624 525	11 795 734	14,7%
		3,01%	6,47%	-0,53%	3,64%	1,47%	
Population INSEE	15 287	15 466	15 408	15 196	15 529	15 417	0,9%
Produit par habitant	673	685	732	738	749	765	13,8%

Malgré ce contexte et pour la quatrième année consécutive, les taux actuels d'impôts locaux (TH et TF) sont restés au niveau de ceux votés en 2016. Ils resteront inchangés en 2020.

Impôts directs	Taux 2016	Taux 2017	Taux 2018	Taux 2019
Taxe habitation	15,86%	15,86%	15,86%	15,86%
Foncier bâti	25,49%	25,49%	25,49%	25,49%
Foncier non Bati	117,25%	117,25%	117,25%	117,25%

- ✓ **Autres taxes** : Il s'agit, pour les plus importantes, de la taxe additionnelle aux droits de mutation et de la taxe sur l'électricité.

La taxe additionnelle aux droits de mutation a représenté 1,36 M€ de recettes en 2018. Les prévisions sont prudentes pour 2019 à 1,25 M€ (niveau du BP 2019).

Le marché immobilier a été dynamique en 2019 en France, notamment dans l'ancien. La situation varie cependant très fortement selon les territoires : la demande et la hausse des prix se poursuivent particulièrement dans les grandes métropoles attractives.

Pour 2020, le marché de l'immobilier local devrait rester dynamique, avec une hausse des prix plus limitée et des conditions d'emprunt toujours favorables en matière de taux. Il reste cependant des incertitudes dues aux mouvements sociaux et la réforme des retraites.

Les taxes sur la consommation d'électricité sont prévues en légère progression sur 2019.

- ✓ **Attribution de compensation** :

Au 1^{er} janvier 2017, la Communauté de Communes du Pays de Fontainebleau a fusionné avec un autre EPCI et a intégré 18 communes supplémentaires.

Les travaux de transferts de compétences et d'évaluation des charges à transférer ou à restituer sont menés au sein de la Commission Locale d'Evaluation des charges transférées (CLECT).

Pour rappel, les compétences concernées par ces mouvements sont :

- Les zones d'activités
- Le tourisme
- Le plan local d'urbanisme et le programme local de l'habitat
- La politique de la ville
- La petite enfance
- La restitution de la gestion du multi-accueil, et d'aide à domicile

Chaque commune est différemment impactée en fonction des compétences initialement transférées à leur EPCI de rattachement avant la fusion et les attributions de compensation sont recalculées après chaque nouveau transfert de compétence.

En 2018 l'attribution de compensation pour Fontainebleau a été révisée en commission CLECT suite à la restitution de la voirie communale par la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau (CAPF), ainsi que le transfert par la Ville à la CAPF de l'action sociale d'intérêt communautaire, du relais d'assistance maternelle, des eaux pluviales, ainsi que de la mobilité-gares routières scolaires.

En 2019, aucun changement de périmètre ne concerne Fontainebleau : la CLECT a maintenu le niveau de l'an passé soit 894 960 €.

Globalement, après plusieurs années de croissance, les recettes liées à la fiscalité sont stables en 2019 (14,35m€)

Regroupement ou libellé	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA prév. 2019	Evolution 2018/2019
Rôles généraux (TH-FB - F.N.B.)	10 281 090	10 590 616	11 276 274	11 216 271	11 620 346	11 795 700	2%
Attribution de compensation (TP)	925 901	925 901	925 901	925 901	894 634	894 960	0%
Total contributions directes	11 206 991	11 516 517	12 202 175	12 142 172	12 514 980	12 690 660	1%
Taxe sur l'électricité	354 731	344 494	345 250	357 995	349 672	360 000	3%
Droits d'enseignes	43 926	39 216	43 468	39 778	36 445	20 100	-45%
Taxe addit,aux droits de Mutation	990 745	958 990	1 298 040	1 424 108	1 364 763	1 250 000	-8%
FNGIR *	14 615	14 615	14 615	14 615	14 599	14 600	0%
Divers (droit de place)	1 250	3 657	11 303	39 267	90 049	14 800	-84%
Total autres taxes	1 572 813	1 549 230	1 712 676	1 875 763	1 855 528	1 659 500	-11%
<i>*Fonds national de garantie individuelle des ressources</i>							
IMPOTS & TAXES hors fiscalité locale	12 779 804	13 065 747	13 914 851	14 017 935	14 370 508	14 350 160	0%

○ Dotations et allocations

Les concours financiers de l'Etat à la ville de Fontainebleau se répartissent en 3 grands groupes :

- Les dotations pour le fonctionnement courant de la collectivité,
- Les dotations de solidarité et autres dotations spécifiques,
- Les allocations de compensation permettant de compenser en totalité ou partie les pertes de recettes consécutives à des mesures d'exonération, réduction ou plafonnement des bases ou taux prises par le législateur en matière de fiscalité directe.

✓ La dotation forfaitaire

Jusqu'en 2017, la dotation forfaitaire a subi une forte baisse, en raison de la mise en place de la contribution au redressement des finances publiques. Ainsi, cette dotation a été réduite d'environ un tiers entre 2013 et 2017.

Depuis 2018, un nouveau pacte entre l'Etat et les collectivités locales a permis de stabiliser ce montant. La dotation forfaitaire s'établit ainsi à 2,97m€ en 2019, montant comparable à 2017 et 2018.

Sur la période 2013-2019, la perte de revenus cumulée pour la Ville s'élève à 6,2M€.

A titre de comparaison, ce montant est supérieur au coût des travaux de rénovation de l'église Saint-Louis ou de la bibliothèque.

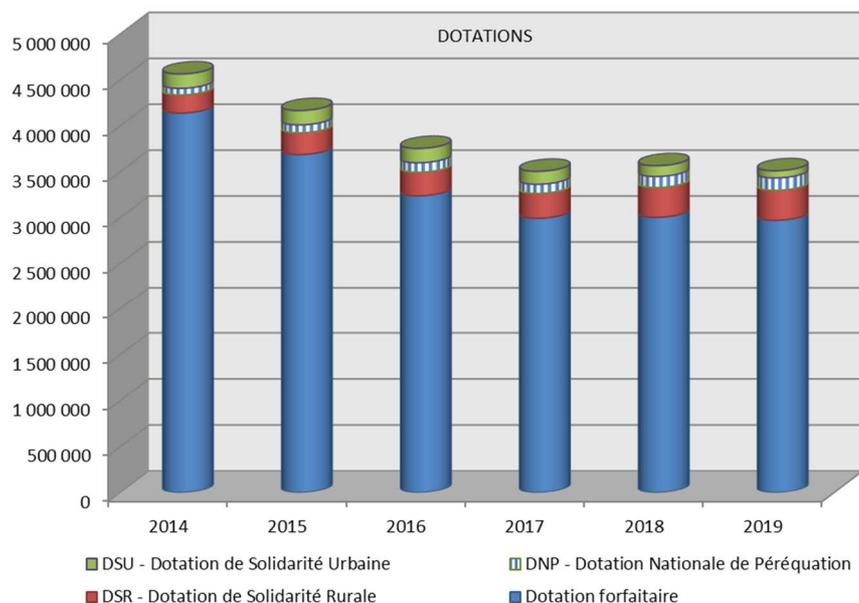
✓ Les dotations de solidarité

L'Etat a fait le choix d'augmenter certaines dotations de péréquation, dans un souci de rétablir une équité relative entre les territoires.

La ville de Fontainebleau est éligible à l'une d'entre elles, la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) qui voit son niveau stagner en 2019 à 326 000 € après une hausse sensible entre 2014 et 2018.

La ville de Fontainebleau est également éligible à la Dotation Nationale de Péréquation (DNP) : avec 135.245€ c'est la seule dotation en progression en 2019 (+7,0%).

Notre commune n'est plus éligible à la Dotation de Solidarité Urbaine depuis 2017 suite à une révision de critères d'éligibilité, mais elle perçoit une garantie de sortie du dispositif (117 209€ en 2018 soit 75% de la dotation de 2017). En 2019, un dernier montant sera perçu à hauteur d'environ 50% du montant 2017, soit précisément 78.140 €.



Regroupement ou libellé	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA prév. 2019	Evolution 2018/2019
DGF (Dotation Globale de Fonctionnement)	4 137 090	3 685 448	3 235 638	2 991 299	3 001 959	2 969 389	-1%
DSR (Dotation de Solidarité Rurale)	198 286	237 010	257 171	270 163	324 196	326 008	1%
DSU (Dotation de Solidarité Urbaine)	156 279	156 279	156 279	140 651	117 209	78 140	-33%
DSI (Dotation spéciale Instituteurs)	8 424	5 616	5 616	5 616	2 808	2 800	0%
TOTAL DGF (741) + (745)	4 500 079	4 084 353	3 654 704	3 407 729	3 446 172	3 376 337	-2%
Allocation compensation de T.H.	152 071	175 108	131 896	205 685	215 468	229 552	7%
Allocation compensation de TF	155 995	112 951	103 239	77 365	35 547	36 400	2%
Allocation compensatrice de T.P.	26 937	17 797	15 093	4 697	0	0	
Fonds départemental de péréquation -	7 232		8 506			0	
Total allocations compensatrices (7483)	342 235	305 856	258 734	287 747	251 015	265 952	0
Dotation ou Fonds National de Péréquation	71 606	85 927	103 113	100 344	126 448	135 245	7%
FCTVA sur dépenses de fonctionnement N-1				16 000	88 124	126 000	43%
Autres participations et subventions	247 038	312 791	391 829	400 000	412 080	259 000	-37%
Total dotations et participations (74)	318 644	398 718	494 942	516 344	626 652	520 245	-17%
DOTATIONS & SUBVENTIONS	5 160 958	4 788 927	4 408 380	4 211 820	4 323 839	4 162 534	-4%

○ **Autres recettes**

Elles regroupent essentiellement les revenus des immeubles et la redevance versée par les délégataires pour le marché forain (49K€) et pour le stationnement (250K€).

Globalement, l'exercice 2019, à périmètre constant, sera stable par rapport à 2018 (544k€)

Perspectives 2020 - synthèse Recettes de fonctionnement :

Les recettes 2020 sont prévues en baisse de 2,2% sur 2019 mais identiques au BP2019. Si les produits des services seront en légère hausse avec le stationnement, les recettes fiscales ne progresseront pas (prudence sur les droits de mutation) et les dotations seront en baisse (fin de la DSU). D'autre part, le budget est prudent en terme d'atténuation de charges de personnel.

section de Fonctionnement	CA Estimé 2019	Est 2019 / CA 2018	Prévisionnel 2020	Prév 2020 / Est 2019
Recettes réelles de fonctionnement	22 171 119	0,42%	21 673 221	-2,25%

4.2.2 Dépenses

Le niveau des dépenses a été maîtrisé en 2019 (+2,7%). En euros constants, tenant compte de l'inflation (+1,3%), la hausse n'est que de +1,4%.

Ainsi, le montant estimé de ces dépenses pour 2019 s'élève à 21,04 m€, montant voisin de celui d'il y a 11 ans (20,62 m€ en 2008).

Sur une hausse en valeur de 550k€, 184k€ s'expliquent par un **prélèvement sur les amendes de police** au profit de la Région et d'IDF Mobilité, non budgété (atténuation de produits). Ce système de péréquation leur garantit les recettes des années précédentes (voir détail infra). Hormis cet effet, la hausse des dépenses n'est que de 2,0%.

Charges de fonctionnement	2014	2015	2016	2017	2018	Prév. 2019	CA 2019 / CA 2018	CA 2019 / CA 2014
TOTAL	20 474 201	20 475 200	20 338 564	19 654 103	20 487 529	21 037 077	2,7%	2,7%
Charges à caractère général	5 411 506	5 000 538	4 787 929	4 858 363	5 931 992	6 349 937	7,0%	17,3%
Frais de personnel et assimilés	10 424 566	10 684 270	10 218 570	10 064 762	10 294 222	10 704 674	4,0%	2,7%
Autres charges de gestion courante	3 100 443	3 161 954	3 103 937	3 122 511	2 808 237	2 384 565	-15,1%	-23,1%
Charges financières	618 835	581 927	578 867	551 117	486 052	453 323	-6,7%	-26,7%
Charges exceptionnelles	697 737	650 522	1 114 555	608 350	630 777	621 841	-1,4%	-10,9%
Atténuation de produits	221 114	395 990	534 704	449 000	336 249	522 737	55,5%	136,4%

○ Charges de gestion courante :

Elles contribuent au financement des actions municipales. Pour 2019, les orientations pour ces actions se définissent comme suit :

Jeunesse et sport :

Projet école numérique : La Ville s'est engagée dans un projet pluriannuel d'installation, sur toutes les écoles publiques du premier degré, d'outils numériques et pédagogiques adaptés. La première phase s'est ouverte en 2019 avec une enveloppe importante dédiée aux réseaux et aux infrastructures.

En 2020, la seconde phase sera lancée : il s'agit du déploiement dans toutes les écoles avec l'installation des équipements (écrans numériques interactifs, classes mobiles, etc...) sur chaque site. Les coûts de maintenance seront adaptés en conséquence

Jeunesse : La Ville a souhaité recentrer son action jeunesse (public 10-17) sur les séjours. En 2020, cette politique sera prolongée, portant sur la durée des séjours (6 jours contre 3 à 5 précédemment) et le nombre de jeunes accueillis (45 jeunes).

Sport santé : La Ville soutient la montée en puissance du dispositif sport santé avec l'ouverture du centre ressources et la mise en place de programmes passerelle pour les patients orientés par les médecins vers le centre ressources.

Cours scolaires de poney : Cette nouvelle activité sera prévue à la rentrée 2020 pour l'ensemble des élèves dans le cadre du temps scolaire.

Cadre de vie /bâtiments :

La Ville a engagé depuis plusieurs années une démarche de performance énergétique :

Eclairage Public : La ville va poursuivre une politique de réduction des consommations énergétiques de son éclairage public, après avoir équipé en 2019 la Rue de la paroisse (12 lanternes), la rue Pierre Charles Comte (14 lanternes), la rue Dancourt (7 lanternes), la rue de l'Arbre Sec (13 lanternes) et la rue St honoré (25 lanternes).

Chauffage : En 2020, le projet de la chaufferie collective par Biomasse (voir infra) doit concerner dans un premier temps le groupe scolaire St Merry St Honoré ainsi que les gymnases Chapu et Martinel pour faire des économies de chauffage, réduire notre empreinte carbone et développer les énergies renouvelables.

Electricité et efficacité énergétique : La mise en conformité électrique se poursuit dans les bâtiments recevant du public. D'autre part, les travaux d'économies d'énergie dans les bâtiments municipaux ont été entrepris : Plusieurs écoles en ont bénéficié en 2019 (remplacement de menuiseries, isolation de toitures terrasses etc...).

En 2020, une étude sur la qualité de l'air dans les écoles sera initiée et la réfection de logements dans le cadre de la remise en location du patrimoine logements sera poursuivie.

L'ensemble de ces actions contribue à la fois à réduire nos dépenses de fonctionnement et à réduire l'empreinte carbone de nos bâtiments.

Culture / Communication / Evénements :

La rénovation de la Médiathèque s'est accompagnée d'une réorganisation des services rendus aux lecteurs, en déployant notamment de nouveaux usages numériques et en adaptant les horaires et amplitude d'ouverture. A sa réouverture en octobre, le succès de ce nouveau lieu culturel a été immédiat avec une hausse significative de la fréquentation et des prêts de livres. Le fonds de livres sera donc étendu pour une meilleure rotation des collections.

En 2020, le fonds de DVD, initié cette année va être renforcé et des fonds enfants 'dys' et jeux vidéo vont être créés, achevant la transformation de l'ancienne bibliothèque en véritable Médiathèque.

L'« Atelier », espace d'exposition de la Charité Royale, est disponible à la location, notamment pour les associations, et pour la programmation d'événements.

Enfin, la rénovation du fonds de livres anciens précieux et du périodique l'« Abeille de Fontainebleau » permettra la mise en valeur de ce patrimoine culturel et sa présentation aux bellifontains.

Le conservatoire de musique et d'art dramatique poursuit son développement et son rayonnement en renforçant son offre :

La création de la Filière Voix-Maîtrise, avec une tarification unique sur le territoire, et la mutualisation des interventions en milieu scolaire dans diverses communes, confirme le positionnement du Conservatoire de la Ville en tant que pôle-ressource du territoire en termes d'enseignement artistique. Il est à noter que le Conservatoire est le seul service public d'enseignement artistique de la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau. De plus, 3950 spectateurs ont été accueillis lors des concerts, auditions et spectacles réalisés par les élèves et professeurs du Conservatoire au cours de l'année scolaire 2018-2019.

Création de classes artistiques à partir de septembre 2020 : Le Conservatoire met en œuvre à la rentrée de septembre 2020 deux classes artistiques en milieu scolaire : une classe Théâtre à l'école saint Merry et une classe Orchestre à l'école Lagorsse. La formation artistique est définie par le Conservatoire en lien avec l'inspection académique. L'apprentissage artistique des élèves est réalisé par des professeurs du Conservatoire.

En matière événementielle, 2019 a été marquée par les 10 ans du parrainage de la Garde Républicaine, la volonté de poursuivre le feu d'artifice de la Saint Louis.

En 2020, les 60 ans du jumelage avec Constance seront célébrés par diverses rencontres.

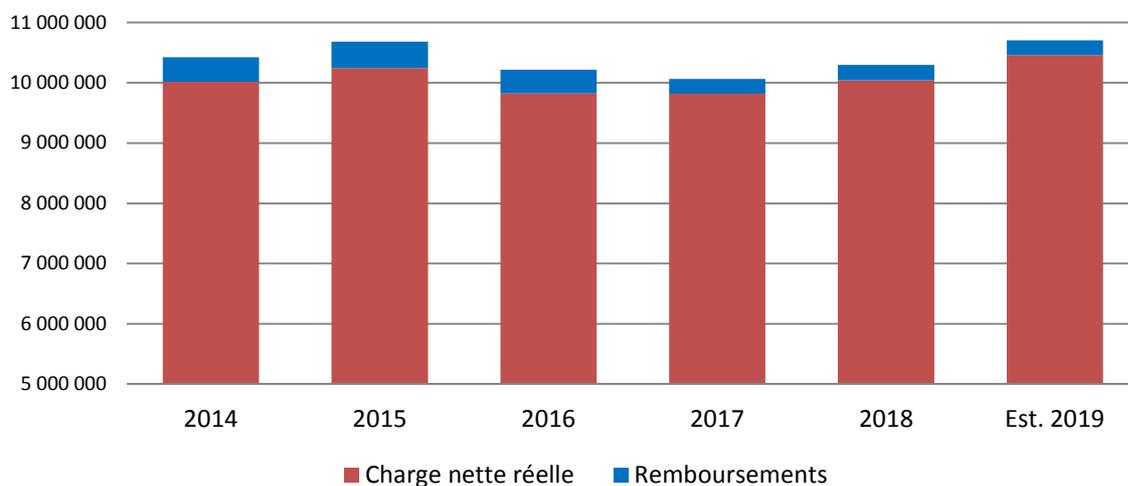
L'application mobile de Fontainebleau sera enrichie d'un parcours interactif de découverte des sites et bâtiments remarquables de la Ville, élaboré par les Archives municipales.

- **Ressources humaines** : structure et évolution des dépenses de personnel et des effectifs

Evolution des dépenses de personnel :

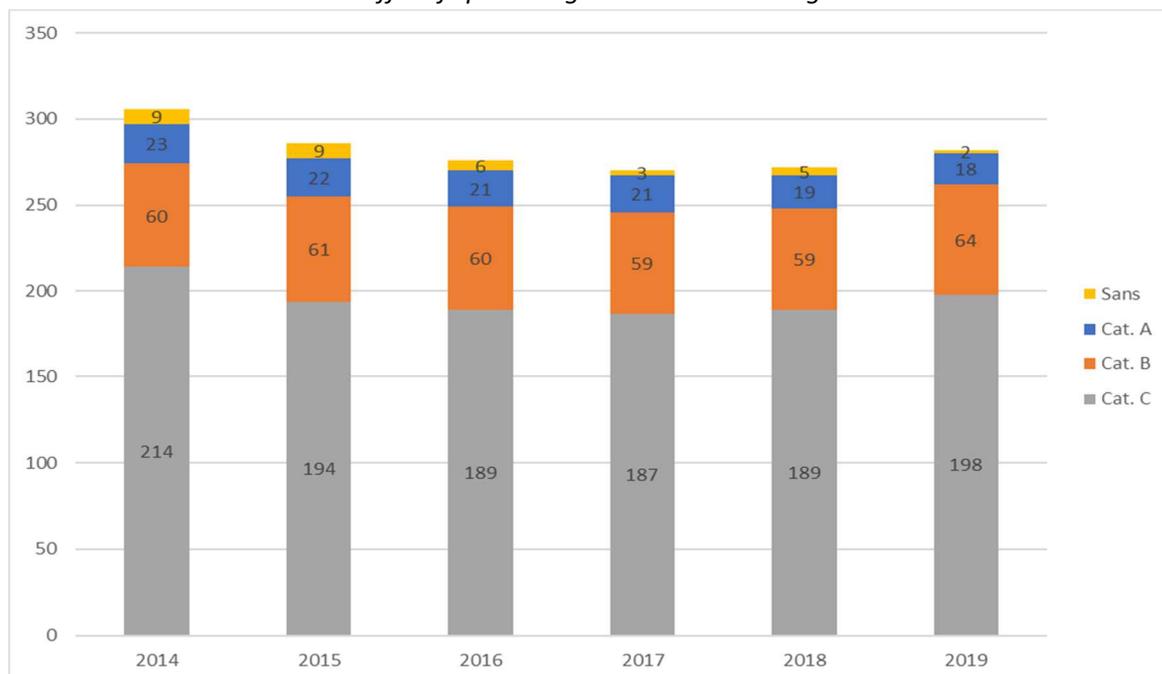
Charge de personnel	2014	2015	2016	2017	2018	Est. 2019
Dépenses de personnel	10 424 566	10 684 270	10 218 570	10 064 762	10 294 222	10 704 674
Remboursements	408 136	439 978	394 806	243 838	249 824	246 313
Charge nette réelle	10 016 430	10 244 291	9 823 764	9 820 924	10 044 398	10 458 361
Evolution	6,86%	2,27%	-4,10%	-0,03%	2,28%	4,12%

EVOLUTION CHARGES DE PERSONNEL

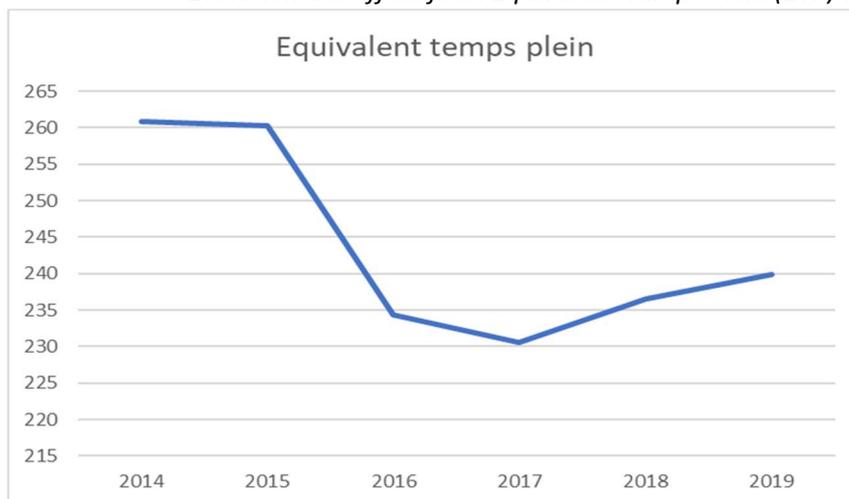


Structure et évolution des effectifs :

Evolution des effectifs par catégorie en nombre d'agents :



Evolution des effectifs en Equivalent Temps Plein (ETP) :



Application du parcours professionnel, carrières et rémunérations (PPCR)

Dans le cadre des réformes nationales, la collectivité poursuit en 2020 la mise en œuvre du PPCR, après la publication de décrets venus préciser les dispositions dans les statuts particuliers et les grilles indiciaires correspondantes. Toutes les mesures statutaires et indiciaires du protocole sur le PPCR dont les agents publics auraient dû bénéficier à partir du 1er janvier 2018 ou 1er février 2018, ont été reportées.

Dispositions touchant aux revalorisations indiciaires

Tous les cadres d'emplois ainsi que tous les emplois fonctionnels devaient bénéficier d'une revalorisation indiciaire à compter du 1er janvier 2018. Certains cadres d'emplois devaient également bénéficier de nouvelles revalorisations indiciaires au 1er janvier 2019 et au 1er janvier 2020. Toutes ces revalorisations ont été reportées d'un an et seront donc appliquées entre le 1^{er} janvier 2019 et le 1^{er} janvier 2021.

Développement des aménagements de poste

Amorcée en 2019, la démarche d'étude et d'aménagement de poste se poursuivra en 2020, afin de permettre aux agents atteints de pathologie ou de restriction nécessitant une installation ou du matériel spécifique, d'exercer leurs missions dans des conditions de travail adaptées. Cette démarche s'effectue en lien avec la médecine professionnelle et préventive et se poursuivra sur l'année 2020.

Le Glissement Vieillesse Technicité (GVT)

Il s'agit de la progression des carrières des fonctionnaires. Il contribue à l'évolution de la masse salariale du fait des avancements d'échelon et de grades, ou de la promotion interne. Cette progression découle du statut et permet une progression de la carrière des agents.

La valeur du point d'indice quant à elle restera à son niveau actuel, soit 4,6860 €.

Avantages en nature

En matière d'avantages en nature, des agents bénéficient d'un logement pour nécessité absolue de service. Cet avantage est lié aux missions qu'ils exercent. Le Directeur général des services bénéficie d'un véhicule de fonction.

Temps de travail

La durée du temps de travail au sein de la collectivité est de 1 607 heures, correspondant à 35 heures hebdomadaires de travail. Toutefois, lorsque le temps de travail effectif des agents dépasse 35 h hebdomadaires, des jours de RTT sont générés. Le nombre de jours de RTT généré est lié à la durée du temps

de travail hebdomadaire effectuée et se décompose de la manière suivante (avant déduction de la journée solidarité) :

- 35h00 : pas de RTT
- 36h15 : 7 jours RTT
- 37h30 : 14,5 jours RTT
- 38h45 : 21,5 jours RTT

Dans le respect des amplitudes horaires et des temps de repos, certains services dont l'activité le justifie, bénéficient d'un temps de travail annualisé (scolaire et périscolaire, protocole, équipe logistique évènements, théâtre).

Régime indemnitaire

Le RIFSEEP a été mis en place au 1^{er} janvier 2018 pour l'ensemble des agents dont les grades et cadres d'emploi sont concernés. A ce jour, les collectivités restent dans l'attente de la parution de certains décrets. Les agents pour lesquels le RIFSEEP ne peut pas encore s'appliquer bénéficient des primes existantes.

De plus, afin de respecter l'harmonisation et la cohérence souhaitées par la collectivité, ces primes ont été prises en compte lors de l'étude menée sur le régime indemnitaire et au besoin ajustée selon les grands principes retenus : efficacité, équité, lisibilité, productivité.

L'ensemble des rémunérations ont été maintenues ou revalorisées. En cas de baisse du régime indemnitaire suite à la mise en place du RIFSEEP, une clause de sauvegarde a été appliquée, afin de garantir le maintien de la rémunération.

Mise à disposition de personnel et conventions de prestations de services

Ville/CAPF : la convention de prestation de service signée avec la CAPF en 2019, dans le cadre du projet « site patrimonial remarquable », pour l'intervention de la responsable du service urbanisme, est renouvelée pour 2020 et 2021.

Ville/CCAS : La directrice recrutée par la Ville est mise à disposition dans le cadre d'une convention avec le CCAS, depuis 2016. Le CCAS procède au remboursement à la Ville de l'intégralité des charges de personnel de cet agent.

Depuis de septembre 2019, une convention de prestation a été mise en œuvre avec la commune de Bois-le-Roi pour l'intervention de l'enseignante dumiste de Fontainebleau au sein des écoles de la commune. L'enseignante dumiste continue à intervenir sur les communes de Perthes en Gâtinais et Cély en Bière. En conséquence, elle a vu son temps de travail évoluer vers un temps complet, répartis sur les quatre communes. Les élèves du conservatoire de Fontainebleau bénéficient également de davantage de temps d'intervention.

○ **Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC)**

Le FPIC a été mis en place en 2012 et consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Montant du FPIC reversé par la Ville au cours des 6 derniers exercices :

FPIC	2014	2015	2016	2017	2018	2019
QP Fontainebleau	221 114 €	282 964 €	437 848 €	352 680 €	262 548 €	270 281 €
Evolution	79,66%	27,97%	54,74%	-19,45%	-25,56%	2,95%

Le passage en Communauté d'agglomération a entraîné une nouvelle répartition du FPIC entre les 26 communes membres et l'EPCI.

Une répartition de droit commun est prévue par le cadre légal en fonction de la richesse respective de l'EPCI et de ses communes membres. Toutefois, par dérogation, l'organe délibérant de l'EPCI peut procéder à une répartition alternative.

Perspectives 2020 - synthèse Dépenses de fonctionnement :

Pour 2020, l'objectif est de poursuivre l'effort de maîtrise des dépenses des années précédentes.

Pour mémoire, le BP 2019 s'établissait à 22,79m€.

La stabilisation des dépenses à moins de 21m€ en 2020 constitue un enjeu majeur de notre capacité d'autofinancement.

Les objectifs peuvent être fixés de la façon suivante : Dépenses courantes 6,2m€ ; dépenses de personnel 11,1m€ ; Subventions (le budget étant voté en décembre, seuls les acomptes seront inscrits au budget) 1,8m€.

Cette action d'optimisation permettra néanmoins de renforcer les services à la population.

Le chiffrage des orientations budgétaires est présenté ci-dessous : ces prévisions constituent une 1^e approche qui sera ajustée lors du vote du BP 2020 au conseil municipal de décembre 2019.

section de Fonctionnement	CA Estimé 2019	Est 2019 / CA 2018	Prévisionnel 2020	Prév 2020 / Est 2019
Charges réelles de fonctionnement	21 037 077	2,68%	20 681 837	-1,69%

Conclusion - Perspectives 2020 section Fonctionnement :

section de Fonctionnement	CA Estimé 2019	Est 2019 / CA 2018	Prévisionnel 2020	Prév 2020 / Est 2019
Recettes réelles de fonctionnement	22 171 119	0,42%	21 673 221	-2,25%
Charges réelles de fonctionnement	21 037 077	2,68%	20 681 837	-1,69%

4.3 BUDGET D'INVESTISSEMENT

4.3.1 Dépenses

Les dépenses d'investissement peuvent se répartir en trois grands groupes :

- Les grandes opérations pluriannuelles
- Les dépenses récurrentes (rénovation voirie, bâtiments etc...)
- Les investissements ponctuels

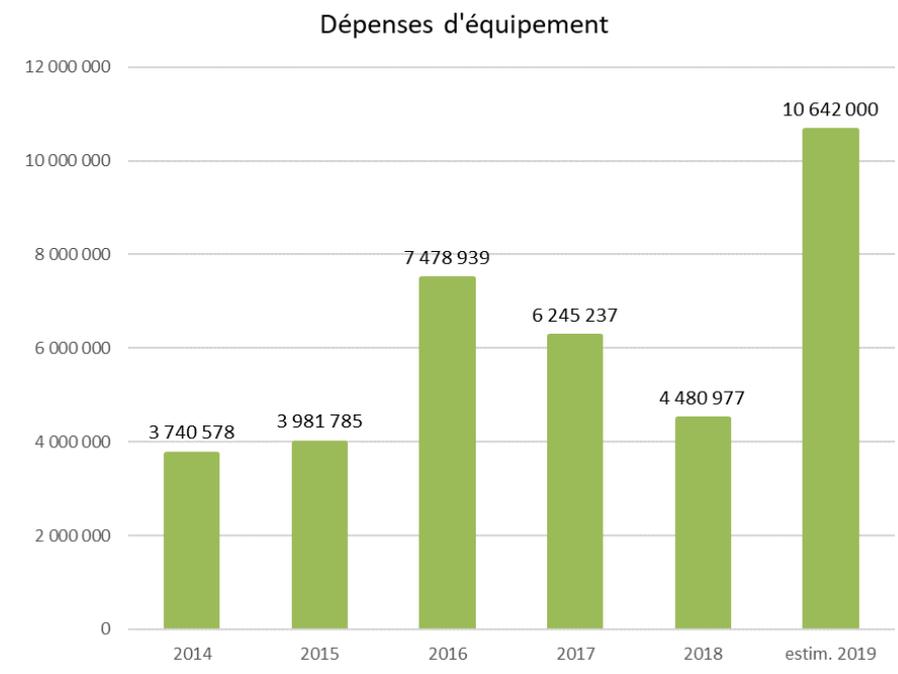
Pour financer ces besoins, les recettes proviennent de l'autofinancement par la collectivité, (excédent sur la section de fonctionnement), de dotations d'investissement, de subventions et d'emprunts.

Depuis plusieurs années, la Ville de Fontainebleau a la volonté de consacrer une part importante de son budget aux dépenses d'investissement. Ainsi, ce sont 36,5m€ qui ont été consacrés aux dépenses d'investissement (hors remboursement de la dette) entre 2014 et 2019.

Le budget d'investissement 2019 a atteint un niveau particulièrement élevé compte tenu de la finalisation et la poursuite de projets importants.

Sur les 10,6m€ engagés, l'estimation des RAR (reste à réaliser) à ce jour est d'environ 1,2m€. Les mandats seront donc voisins de 9,4m€

Evolution des dépenses d'équipement de 2014 à 2019 (hors remboursement de la dette) :



✓ **Les grandes opérations pluriannuelles (autorisations de programme dites « AP »)**

Espace culturel « La Charité Royale »

Après le début des travaux au premier trimestre 2018, la Médiathèque et l'"Atelier" (extension dans la cour de l'Arbre Sec qui fait office de salle pouvant accueillir séminaires, conférences, expositions) ont été inaugurés en septembre 2019. Les derniers travaux d'aménagement intérieur sont finalisés en cette fin d'année avec notamment la pose d'un nouvel escalier.

Seules quelques finitions seront payées sur 2020 pour clôturer cette AP-CP, à réception des factures établies par les entreprises.

Eglise Saint louis

L'année 2019 a vu la réalisation des travaux de restauration intérieure de la nef et des chapelles des bas-côtés (tranche 2 de la rénovation) : réfection du sol, remise aux normes de l'électricité, diverses interventions sur des éléments menuisés, tableaux et structures, remise en valeur des décors peints.

Cette tranche est achevée fin 2019 : les imprévus du chantier ont nécessité des avenants aux marchés et généré un surcoût de 200.000€. Cette modification de l'AP/CP sera soumise à l'approbation du Conseil Municipal du 18 novembre 2019.

Les travaux de restauration du Transept et du Chœur seront réalisés en 2020. A ces travaux s'ajouteront, la restauration de l'orgue et la réfection du vitrail n°100.

Maison de l'Enfance

Ces travaux, qui ont débuté début en juin 2018 se sont terminés en 2019.

Ces travaux ont consisté en la création de bureaux et d'un espace RAM sur le plateau utilisé préalablement par la CAF, la réfection de l'espace cuisine, la mise en accessibilité et la création d'un espace « accueil des grands » au 1^{er} étage. Les appels à provisions pour le ravalement ont été émis par le syndicat de copropriété : Les travaux interviendront en 2020.

Opération Coeur de Ville :

Les dernières dépenses de cette opération sont arrivées début 2019.

Tableau des autorisations de programme mise au vote du conseil municipal de novembre 2019 :

Nom du Programme	Autorisations de Programme			Crédits de paiement					
	AP initiale	AP révisée votée avr. 2019	AP révisée proposition nov. 2019	antérieur à 2018	2018	2019	2019	2020	2020
				Mandaté	Mandaté	Voté avr. 2019	Propositions nov. 2019	Voté avr. 2019	Propositions nov. 2019
Maîtrise d'œuvre Cœur de Ville et travaux Place de la République	32 088 589,00	9 728 379,72	9 728 379,72	9 458 424,50	187 455,22	82 500,00	82 500,00		
Projet bibliothèque	4 773 106,73	6 740 000,00	6 791 889,57	2 576 553,96	1 029 296,61	3 064 246,00	3 096 039,00	69 903,43	90 000,00
Eglise Saint Louis	4 193 000,00	7 370 000,00	8 267 920,01	4 266 192,54	108 441,22	1 991 200,00	2 193 286,25	1 004 166,24	1 700 000,00
Extension Maison de l'enfance	757 500,00	951 000,00	951 000,00	19 822,80	401 322,34	529 854,86	464 939,72		64 915,14
TOTAL AP	41 812 195,73	24 789 379,72	25 003 259,44	16 320 993,80	1 726 515,39	5 667 800,86	5 836 764,97	1 074 069,67	1 854 915,14

✓ **Les dépenses récurrentes**

- Voirie / espace public : travaux récurrents de rénovation chaque année
- Rénovation de bâtiments scolaires : Fin 2019 est prévue la démolition de l'actuel préau de l'école élémentaire Saint Merry et en 2020 la conception d'un nouveau préau.

✓ **Les nouveaux projets**

- Charité Royale : rénovation des bureaux et projet de musée d'Art et d'Histoire militaire
- Phase d'étude de plusieurs projets :
 - Création d'un Groupe scolaire Léonard de Vinci
 - Rénovation du bâtiment de la Mission
 - Aménagement de la place de l'Etape
 - Réfection du mur de Ferrare
- AD'AP : il s'agit de la poursuite de la mise en accessibilité des bâtiments communaux pour les personnes à mobilité réduite.
- **Projet Biomasse et dissolution du Syndicat mixte de Géothermie**
 Le syndicat de Géothermie, créé avec 3 autres membres (CAPF, Centre Hospitalier Sud Seine et Marne, OPH 77), n'a plus d'activité. Sa dissolution sera proposée au 31/12/2019 puis sa liquidation patrimoniale.
 La Ville a acté d'autre part, le délégation de service public pour un réseau de chaleur urbain (biomasse) lors du conseil de février 2019.
 Ce projet, soutenu par une subvention de la Région de 1,65m€, permettra de contribuer à la réduction de l'émission de CO2 sur le territoire communal.
 Fontainebleau participe ainsi à la stratégie mise en place au niveau régional dans le cadre du plan Energie-Climat de l'Ile-de-France. L'objectif est de tendre vers une production d'énergie 100% sans carbone et 100% énergie renouvelable à horizon 2050.

La transition énergétique, déjà mise en évidence dans les crédits de fonctionnement, se retrouve ainsi au coeur des priorités des dépenses d'investissement, qu'il s'agisse de dépenses récurrentes (rénovation de bâtiments en tenant compte des impacts énergétiques par exemple) ou d'investissement ponctuels comme le projet Biomasse.

Plan vélo : poursuite de la réalisation d'une liaison cyclable Gare-Grand Parquet et étude de la mise à disposition de vélos en libre-service.

Perspectives chiffrées 2020 :

Après une année de forts investissements, 2020 marquera un retour à des niveaux plus limités.

Les grands projets (Eglise, Médiathèque, Place de l'Etape) représenteront une dépense de 2m€ et les investissements récurrents, une dépense d'environ 2m€ (à parfaire).

Section Investissement	2014	2015	2016	2017	2018	estim. 2019	BP2020
Dépenses d'équipement	3 740 578	3 981 785	7 478 939	6 245 237	4 480 977	10 642 000	4 000 000

4.3.2 **Financement des investissements**

✓ **Les fonds propres et la capacité d'autofinancement**

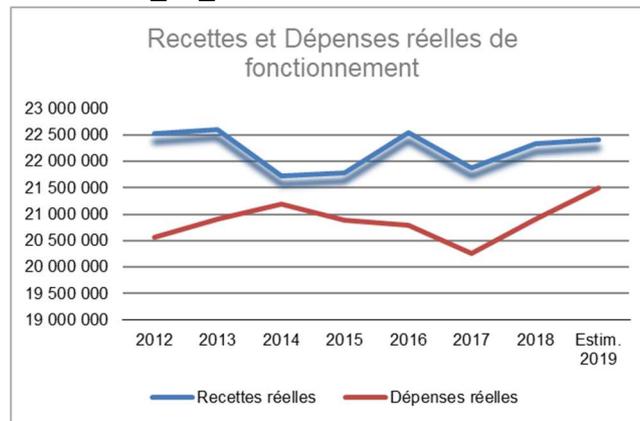
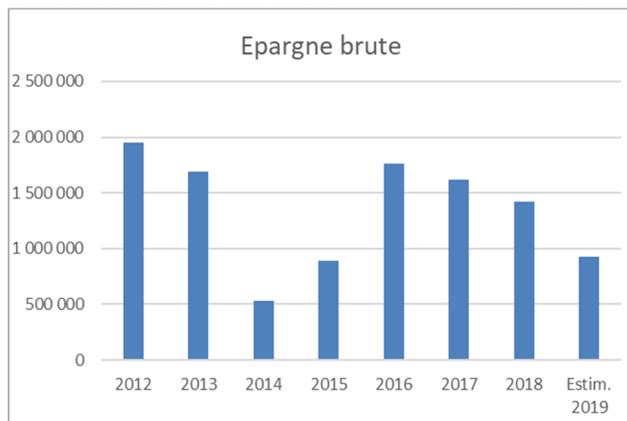
La Capacité d'autofinancement brute (CAF) représente l'excédent de fonctionnement (Produits réels diminués des charges réelles) utilisable pour financer les dépenses d'investissement.

Les tableaux suivants présentent l'évolution de l'épargne brute de la Ville et du Théâtre entre 2014 et 2019. L'épargne brute équivaut à la capacité d'autofinancement brute, notion davantage utilisée en comptabilité privée.

Evolution de l'épargne brute entre 2014 et 2019 (budgets Ville + Théâtre)

Dépenses						
VILLE+THEATRE	2014	2015	2016	2017	2018	Estim. 2019
Charges à caractère général	5 832 243	5 385 284	5 203 451	5 268 292	6 325 335	6 771 637
Charges de personnel	10 690 443	10 690 124	10 224 838	10 070 417	10 299 708	10 704 674
Subventions versées	1 802 460	1 939 920	1 796 690	1 759 990	1 727 420	1 735 945
Charges financières	629 982	591 281	586 623	557 874	492 233	458 949
Autres charges	2 240 422	2 287 629	2 977 097	2 599 563	2 067 140	1 824 698
Dépenses réelles	21 195 550	20 894 238	20 788 698	20 256 136	20 911 836	21 495 903

Recettes						
VILLE+THEATRE	2014	2015	2016	2017	2018	Estim. 2019
Pdt des services et domaine + autres pdts	1 418 913	1 593 484	1 615 028	1 679 372	2 212 165	3 195 777
Impots et taxes	13 682 456	14 162 728	15 099 865	14 844 159	14 262 485	13 455 200
Dotations et subventions	5 227 493	4 858 927	4 482 957	4 259 826	4 398 839	4 237 534
Pdts exceptionnels + atténuation charges	1 394 023	1 168 982	1 349 119	1 092 412	1 462 417	1 530 608
Recettes réelles	21 722 885	21 784 121	22 546 969	21 875 769	22 335 906	22 419 119
<i>* dont Géothermie sans indemnité et cession</i>						
Epargne brute	527 334	889 883	1 758 271	1 619 633	1 424 070	923 216



✓ Attribution de compensation

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de juin 2019 a décidé de l'utilisation du dispositif d'attribution de compensation en investissement pour le transfert des dépenses nettes d'investissement liées à la restitution de la compétence voirie, pour un montant de 101 128 € attribué à la Ville pour les années 2018-2027. La somme sera réduite à 7 462 € à partir de l'année 2028.

✓ Subventions

Pour le financement de ses investissements, la Ville sollicite les partenaires publics (Etat, Région, Département).

En 2019, des accords de subvention ont été reçus pour :

- L'équipement en matériel et mobilier de la Bibliothèque du Conseil Départemental,
- Les travaux Cœur de ville et l'extension du réseau de vidéoprotection dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) de l'Etat,
- L'extension du réseau de vidéoprotection et les travaux AD'AP au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) de l'Etat,
- La restauration intérieure de l'église Saint-Louis de la région Ile de France et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

Les services de la Ville poursuivront les recherches actives de subventions en 2020.

✓ Dette détaillée

○ Encours de dette long et moyen terme

Pour les budgets Ville et Théâtre, l'encours de la dette au 31 décembre 2019 s'élève à 17,8 m€ contre 19,79m€ en 2018 et 21,14 m€ en 2017 .

L'endettement a été maîtrisé ces dernières années, de telle sorte que l'encours de la dette se situe fin 2019 à un niveau inférieur à celui de 2008 (21,09 M€ au 31/12/08)

En 2019, il est prévu de souscrire un emprunt de 3,7M€ pour financer les investissements de cet exercice. Cet emprunt ne sera mobilisé qu'en 2020 et entrera dans l'encours de dette en 2020.

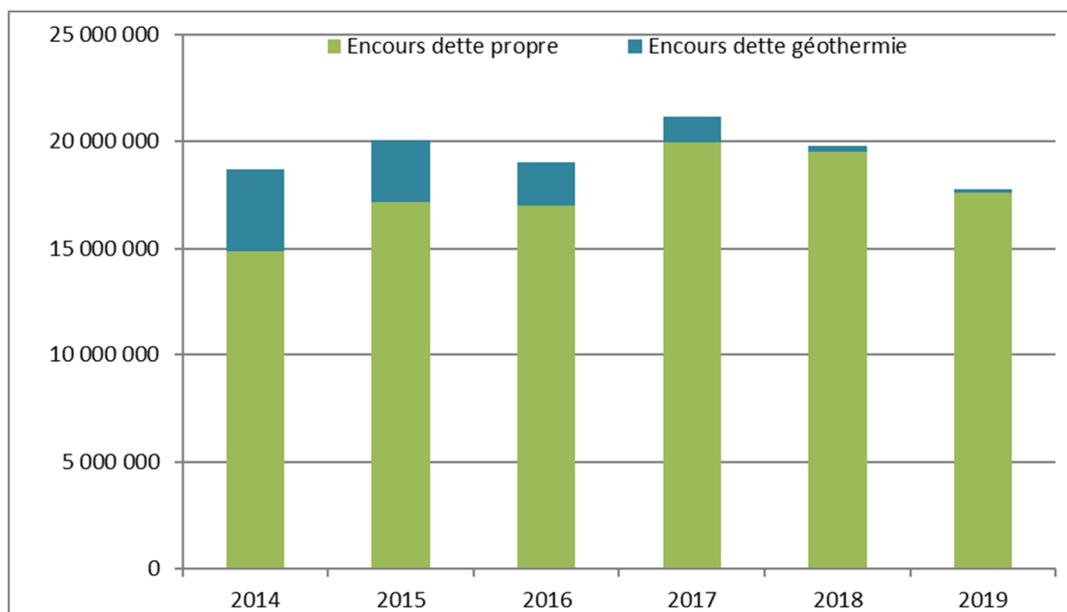
En 2020 prend fin le prêt (avance du département) pour la Géothermie.

La Ville a terminé 3 des 4 projets pluriannuels (AP-CP), la dernière étant achevée en 2020. Le budget ne prévoit pas de mise en place de nouvel AP-CP sur 2020.

Pour autant, selon la pertinence et les études menées autour du nouveau groupe scolaire Léonard de Vinci, du bâtiment de la Mission et de la place de l'Etape, des AP-CP pourraient être envisagées.

Montants de l'encours de la dette de 2014 à 2019 (prévision) :

Evolution de l'encours de la dette au 31 décembre entre 2014 et 2019 (prévision)

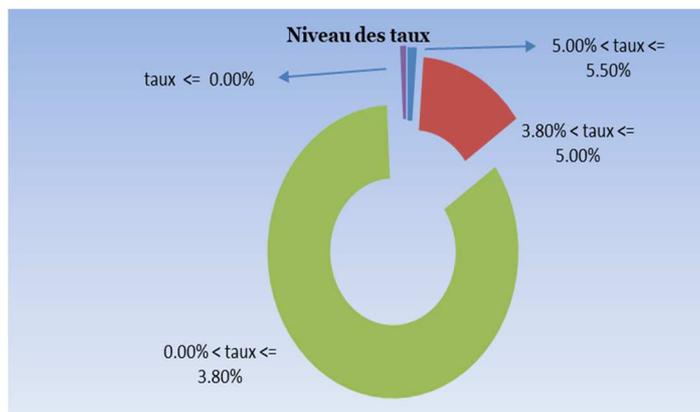
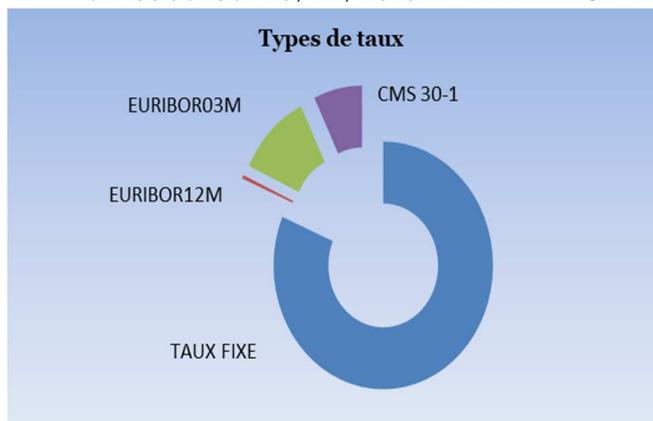


NB : Le montant de l'encours de la dette au 31/12/2019 ci-dessous suppose l'absence de réalisation de l'emprunt 2019.

Ville yc Théâtre	2014	2015	2016	2017	2018	2019	prév. 2020
Encours dette propre	14 898 570	17 185 393	17 021 541	19 983 791	19 498 053	17 633 378	19 288 471
Encours dette géothermie	3 788 727	2 898 139	2 022 652	1 153 813	292 397	131 533	0
Encours de la dette au 31/12	18 687 298	20 083 531	19 044 193	21 137 604	19 790 450	17 764 911	19 288 471
Evolution de l'encours		7,47%	-5,18%	10,99%	-6,37%	-10,23%	8,58%

Type de taux	Encours
TAUX FIXE	14 463 185
EURIBOR12M	82 143
EURIBOR03M	1 948 690
CMS 30-1	1 270 893
	17 764 911

Tranche de taux	Encours
5.00% < taux <= 5.50%	213 333
3.80% < taux <= 5.00%	2 482 964
0.00% < taux <= 3.80%	14 931 080
taux <= 0.00%	137 534
	17 764 911



La sensibilité de la collectivité à une hausse des taux est faible compte tenu du poids des emprunts à taux fixe (81% de l'encours)

Emprunt structuré (CMS 30-1) :

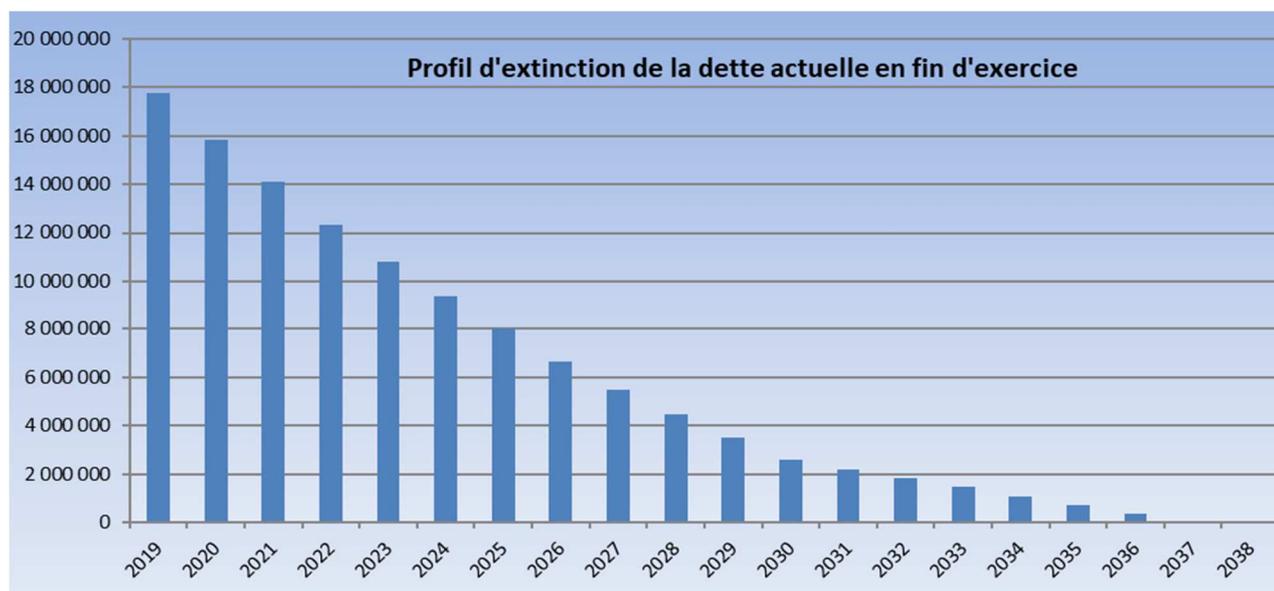
Pour rappel, un emprunt structuré pour 3M€ souscrit en 2006 court jusqu'en 2027 (périodicité trimestrielle)

Le capital restant dû au 1/2/2020 est de 1 178 000€.

Le risque pour la Ville existe dans l'éventualité d'un taux court (CMS1) supérieur au taux long (CMS30).

Ce risque est très faible bien que les taux se rapprochent : Une provision a été inscrite pour faire face à ce risque. Des réflexions sont menées pour refinancer cet emprunt.

Profil d'extinction de la dette



Besoins de financement :

	2017	2018	2019*	2020*	2021	2022
Emprunt de l'année	4 500 000	0	3 700 000	4 000 000	nc	nc
Remboursement de la dette en capital de l'année	2 406 589	2 647 154	2 025 538	1 991 802	1 932 191	2 055 089
Solde annuel	2 093 411	-2 647 154	1 674 462	2 008 198		

* prévisionnel

Garanties d'emprunt :

Année de mobilisation	Désignation du bénéficiaire	Objet	Montant initial	Capital restant dû 31/12/2018
1982	Foyers de Seine et Marne	Construction FRPA Lorraine	26 557	5 182
1977	Foyers de Seine et Marne	Construction FRPA Lorraine	385 925	11 186
1983	Foyers de Seine et Marne	Construction FRPA Rosa Bonheur	2 226 747	258 675
2017	OGEC Sainte Marie	Travaux d'accessibilité	1 040 000	1 006 901
2018	SEM Pays de Fontainebleau	Construction aménag. PICARD	1 860 116	1 845 906
2019	SEM Pays de Fontainebleau	Réhabilitation immeuble 12 rue du Château	580 000	580 000
			6 119 344	3 707 850

5 Le budget annexe du Théâtre

5-1 Section de fonctionnement

Chap.	DEPENSES	Total crédits 2018	CA 2018	Prev.2019	Chap.	RECETTES	Total crédits 2018	CA 2018	Prev.2019
011	Charges à caractère général	431 000	393 343	421 700	013	Atténuation de charges			
012	Frais de personnel et assimilés	408 500	387 324	407 700	70	Produits de gestion courante	143 100	155 635	148 000
014	Atténuation de produits				73	Impôts et taxes	0		
022	Dépenses imprévues	9 585			74	Dotations, subventions, participations	75 000	75 000	75 000
65	Autres charges de gestion courante	21 000	19 296	31 500	75	Autres produits de gestion courante	25 000	22 431	25 000
66	Charges financières	6 400	6 181	5 626	76	Produits financiers	0		0
67	Charges exceptionnelles	0	0	0	77	Produits exceptionnels	600 000	604 579	600 000
Total des Dépenses réelles		876 485	806 144	866 526	Total des Recettes réelles		843 100	857 645	848 000
023	Virement à la section d'investissement	11 000			002	Résultat de Fonctionnement reporté	63 385		59 405
042	Opé. D'ordre de transfert de section à section	19 000	18 752	19 000	042	Opé. D'ordre de transfert de section à section	0	0	
Total des Dépenses d'ordre		30 000	18 752	19 000	Total des Recettes d'ordre		63 385	0	59 405
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		906 485	824 896	885 526	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		906 485	857 645	907 405
							RESULTAT	32 749	21 879

5-2 Section d'investissement

Chap.	Dépenses	Total crédits 2018	CA 2018	Prev.2019	Chap.	RECETTES	Total crédits 2018	CA 2018	Prev.2019	
10	Dotations, fonds divers et réserves				204	Subventions d'équipement versées				
16	Capital de la dette	30 000	30 000	30 000	10	Dotations, fonds divers et réserves	50 422	50 422		
020	Dépenses imprévues				1068	Excédents de fonctionnement capitalisés				
20	Immobilisations incorporelles				13	Subventions d'équipement				
204	Subventions d'équipement versées				16	Emprunts et dettes assimilées	43 000		35 000	
21	Immobilisations corporelles	51 580	27 110	35 000	19	Différentiel sur cessions d'immobilisations				
23	Immobilisations en cours				21	Immobilisations corporelles				
26	Participations et créances				27	Autres immobilisations financières				
27	Autres immobilisations financières				024	Produits des cessions				
Total des Dépenses réelles		81 580	57 110	65 000	1068	Autres réserves			36 727	
Total des Dépenses d'ordre		41 842	0	29 777	Total des Recettes réelles		93 422	50 422	71 727	
001	Résultat d'investissement reporté	41 842		29 777	001	Résultat d'investissement reporté				
040	Opérations d'ordre transfert section à section				021	Virement de la Section Fonctionnement	11 000			
041	Opérations patrimoniales				040	Opé. D'ordre de transfert de section à section	19 000	18 752	19 000	
Total des Dépenses d'ordre		41 842	0	29 777	Total des Recettes d'ordre		30 000	18 752	19 000	
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		123 422	57 110	94 777	RECETTES D'INVESTISSEMENT		123 422	69 174	90 727	
							RESULTAT INVESTISSEMENT	0	12 064	-4 050

L'activité du théâtre municipal comprend trois volets principaux :

- Programmation d'une saison artistique et culturelle :

A ce titre une trentaine de spectacles sont programmés aussi bien en Théâtre, Musique, Danse, Humour, Jeune public, Cirque. Ces spectacles ont réuni 10766 spectateurs soit une fréquentation de 80% (+ trois points par rapport à l'année dernière)

- Actions culturelles :

Autour de cette programmation sont organisées des actions culturelles en faveur du monde de l'éducation (écoles maternelles et primaires de Fontainebleau, Collèges et Lycées du canton de Fontainebleau). Pour le public trois volets d'actions culturelles sont proposées : les journées curieuses, une semaine en..., le Printemps des poètes, des masterclass, des rencontres, des conférences).

L'ensemble des actions culturelles sont gratuites afin de permettre au plus grand nombre l'accès à l'offre culturelle et permettent également de faire participer les acteurs culturels et artistique du territoire de Fontainebleau : Ces actions ont réuni 5 714 personnes.

Ce volet permet au Théâtre de percevoir une subvention du Conseil Départemental de Seine-et-Marne de 50 000€ au titre des Lieux d'Expression Culturelle et Artistique et de 25 000€ du Conseil Régional d'Ile-de-France au titre de la Permanence Artistique et Culturelle.

Le ratio (recettes billetterie) / (dépenses artistiques et droit d'auteur) s'établit à 73%

- Mise à disposition des espaces :

La mise à disposition des espaces du Théâtre est menée et qui permet la valorisation des espaces et du savoir-faire technique. Des prestations de ménage et de sécurité mises en place permettent également une refacturation pertinente et une conformité avec les règlements des établissements recevant du public.

Cette activité génère 40% environ de jours d'occupation des espaces du Théâtre (hors vacances scolaires). Il est à noter que les objectifs de recette ont été dépassés ce qui conforte substantiellement le budget du Théâtre.

Enfin les espaces du Théâtre sont utilisés pour les évènements Mairie ou les évènements pour lesquels la Ville est partenaire (Série séries ou Festival Histoire de l'art par exemple) ainsi que pour les évènements des écoles, collèges et lycées, associations et œuvres caritatives.

Les investissements ont été limités aux acquisitions de matériels nécessaires à l'activité artistique de l'équipement.

Pour 2020, le montant de la subvention du budget principal vers le budget annexe sera ajusté lors du vote du budget primitif afin de tenir compte de l'offre culturelle du théâtre 2019/2020 et de la nécessité de travaux de rénovation et de sécurité.